



RÉSIDENCE  
SAINT-MICHEL

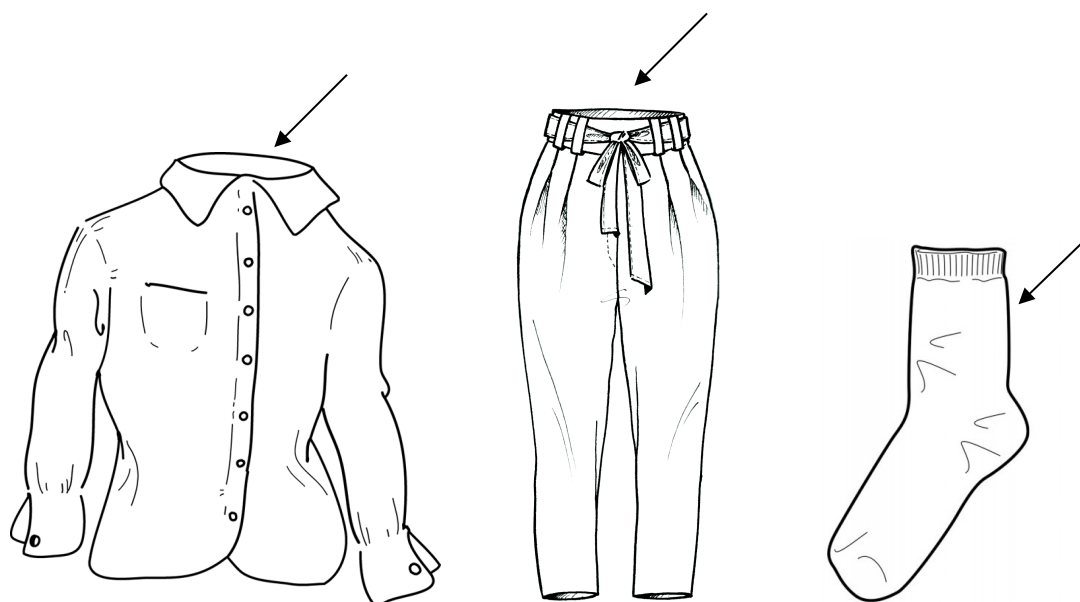
# MARQUAGE du LINGE

Utiliser des étiquettes de type **ruban tissé brodé au nom et prénom** du résidant.

Ces étiquettes sont cousues et non collées (sinon elles ne tiennent pas).

De façon à la voir facilement une fois le vêtement plié, il faut coudre l'étiquette :

- dans le cou pour les pulls, robes, chemises, tee-shirts, veste, etc...
- à la taille pour les pantalons, jupes, slips, culottes, etc...
- verticalement pour les chaussettes afin qu'elle ne se découpe pas en tirant sur les élastiques.



Cas particulier : si elles sont données au lavage, les pantoufles devront être marquées si possible avec une étiquette cousue sinon au feutre indélébile.